La Société nationale du Croissant-Rouge yéménite*

Le Croissant-Rouge yéménite a été fondé au début de l'année 1970; il a été reconnu officiellement par le décret républicain N° 15 du 16 juillet 1970. Ledit décret autorise la Société à entrer immédiatement en fonction, conformément à ses statuts et en qualité d'organisme volontaire et indépendant, auxiliaire des pouvoirs publics.

Reconnu par le Comité international de la Croix-Rouge le 22 avril 1982, admis le 8 octobre 1983 au sein de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,[1] le Croissant-Rouge yéménite fait partie intégrante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il possède la personnalité juridique et sa durée n'est pas limitée. Basé à Sana'a, la capitale, il étend ses activités dans toutes les régions de la République yéménite.

I. Structure et objectifs

A l'échelon national, l'organe suprême de la Société nationale est l'Assemblée générale constituée de représentants des membres actifs des diverses sections locales. Elle siège chaque année afin d'approuver les comptes, le budget prévisionnel et les projets de programmes.

Il existe également des assemblées générales au sein des différentes sections; leurs membres sont élus tous les quatre ans ou chaque fois que cela s'avère nécessaire, et ce, au bulletin secret.

---

* Cet article a paru dans sa version originale dans le numéro de mars-avril 1992 de l'édition arabe de la *Revue* (N° 24).

[1] Aujourd'hui Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La gestion de la Société est assurée par le Conseil exécutif élu par l'Assemblée générale. Le Conseil compte six comités auxiliaires:

1. Le Comité de la culture et de l'information

Ses tâches consistent à:

a) Faire connaître les buts et les objectifs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

b) Diffuser les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels dans le grand public, d'une manière générale, et plus particulièrement au sein des forces armées.

c) Propager les connaissances en matière sanitaire afin de contribuer à élever le niveau de vie et celui de la santé dans tout le pays.

d) Contribuer à enraciner l'esprit de coopération et de solidarité parmi les citoyens, les inviter à participer à des actions volontaires et les inciter à faire don de leur sang.

e) Publier un bulletin, des brochures, des autocollants, etc., et élaborer des programmes radiophoniques et télévisuels, des diapositives et des films, des médailles et des insignes dans le but de faire connaître les activités de la Société.

2. Le Comité des secours et des services sociaux

Ses tâches se résument à:

a) Contribuer à fournir du matériel d'hébergement, de secours et de transfusion sanguine, ainsi qu'à se préparer aux secours en cas de catastrophes. Ceci comprend la fourniture de secours médicaux et sociaux d'urgence aux victimes d'accidents et de catastrophes, ainsi que leur transport en lieu sûr, la fourniture de soins, d'abris et de vivres ainsi que la réunion des familles.

b) Contribuer à la préparation des secouristes, des assistants sociaux et des équipes de secours.

c) Effectuer des visites périodiques dans les établissements d'assistance sociale, les maisons de correction et les prisons, et contribuer à offrir les services médicaux et sociaux nécessaires, ainsi que servir d'intermédiaire dans l'échange de la correspondance des détenus, à l'intérieur du Yémen comme avec l'extérieur.

d) Contribuer à la lutte contre les épidémies et les maladies contagieuses.

3. Le Comité des activités féminines

Il participe, avec les autres comités, aux tâches de la Société, telles que la collecte de dons, l'organisation de ventes de bienfaisance, l'animation de

groupes du Croissant-Rouge, l'amélioration du niveau de la santé, la sensibilisation et la formation des femmes dans les domaines des activités domestiques, les premiers secours, la couture, la broderie et le tricot. Ce Comité effectue par ailleurs des visites dans les hôpitaux, les établissements d'aide sociale et les pénitenciers de femmes, accomplissant ainsi tout ce qui est susceptible d'alléger les charges de la femme et d'améliorer son niveau d'éducation et ses conditions de vie.

4. Le Comité de la jeunesse

a) S'occupe de l'animation des groupes du Croissant-Rouge dans les écoles, facultés, instituts et clubs sportifs.

b) Elabore des programmes spécialement conçus pour les jeunes dans divers domaines, en particulier la formation aux premiers secours, aux secours lors de manifestations sportives, à l'assistance en cas de catastrophes, veillant en outre à ce que les programmes en question soient mis en œuvre par les différentes sections locales.

c) Coordonne les activités de la jeunesse dans les différentes sections de la Société nationale et renforce ses liens avec le bureau de la jeunesse de la Fédération internationale, ainsi qu'avec les sections correspondantes des autres Sociétés nationales.

d) Contribue à la diffusion des principes humanitaires au sein de la jeunesse, et au renforcement des valeurs primordiales telles que l'esprit de sacrifice, la solidarité et la générosité, ou encore le respect de la santé et de la vie et le service à la communauté.

e) Encourage l'échange de correspondance, de timbres, de cadeaux et d'albums, ainsi que la promotion du programme «Amitiés internationales», par des échanges de visites, l'organisation de camps, la participation à des cours et séminaires à l'échelle locale ou internationale et dans le monde arabe, et finalement, la mise sur pied de semaines culturelles et d'expositions artistiques relatives aux objectifs du Mouvement.

5. Le Comité des finances

Il a pour tâche de répertorier, stocker et distribuer l'ensemble du matériel d'assistance et il est responsable de la gestion des ressources ainsi que de la tenue des comptes.

6. Le Comité des relations publiques

Il s'occupe de la réception et de la distribution du courrier des détenus, réfugiés et personnes habilitées à coopérer avec le CICR. De même, il est chargé d'accueillir les hôtes de la Société, d'établir leurs programmes de

visite et de veiller à leur bien-être. Il participe par ailleurs à l'organisation des expositions et des ventes de bienfaisance.

II. Activités

Ces divers comités sont aidés par plusieurs départements et services au *siège*. Dans le domaine des secours et du bien-être social, la Société possède sept centres de secours, sept cliniques dans les prisons et sept ateliers de couture dans les maisons de correction pour femmes. Elle se charge également de la planification des cours destinés aux instructeurs, qu'elle dispense dans le domaine des secours en cas de catastrophes, en collaboration avec la Fédération internationale et la Croix-Rouge allemande.

La Société déploie aussi des activités dans le domaine des soins de santé primaires et ce, par divers moyens comme par exemple le bulletin mensuel «Al-Ithar». Elle compte par ailleurs sur la coopération de ses membres volontaires, lesquels mettent à disposition leurs véhicules pour de vastes campagnes de vaccination. Elle possède aussi un hôpital-pilote, ainsi que des centres médico-sociaux dans les camps de ressortissants yéménites revenus au pays, suite à la crise du Golfe. A cet effet, elle a imaginé un projet de réinsertion sociale en faveur de quelque 33 000 à 36 000 d'entre eux, avec l'aide de la Fédération internationale et des Sociétés donatrices. Elle gère finalement plusieurs petits camps dans les provinces de Al-Adaïn et Hazm al-Adaïn, où sont hébergées 1500 victimes du dernier tremblement de terre.

Sur le plan local, les diverses sections s'occupent de l'organisation de cours de premiers secours et de sport; elles assurent la promotion et la diffusion du droit international humanitaire (DIH), enseignent la couture, la broderie et le tricot, ainsi que l'économie domestique. Elles répondent par là à la volonté des communautés locales et visent à améliorer la santé et les conditions de vie des personnes disposant de petits revenus. Elles portent finalement assistance aux familles démunies, en leur fournissant quelques denrées alimentaires provenant de la Communauté économique européenne (CEE) par l'intermédiaire de la Fédération internationale. Telles sont *grosso modo* les activités sociales régulières du Croissant-Rouge yéménite, sans compter les activités qu'il déploie dans les situations d'exception.

En dépit donc de ses moyens limités et de nombreuses difficultés auxquelles la Société doit faire face, le plan quinquennal de développement qu'elle a clos le 31 décembre 1991 s'est soldé par un succès à 95%. Elle vient d'ailleurs de mettre sur pied un nouveau plan de développement pour les années 1992-96.

En conclusion, il nous reste encore à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui se sont joints à nous dans le but d'alléger les souffrances des

victimes, en contribuant par leurs efforts, leur appui financier et leurs conseils. Nous pensons, en premier lieu, à la Fédération internationale, au CICR, ainsi qu'à toutes les Sociétés nationales amies, qui ont su donner son véritable sens à la solidarité internationale et humanitaire. Ces institutions ont contribué à l'essor et au succès croissant de notre mouvement humanitaire, dans la voie de l'éradication de la souffrance humaine et de la promotion de l'esprit de solidarité sur la base des Principes fondamentaux et du droit international humanitaire et dans un élan d'amour et de paix.

Abdallah Hamoud Al-Khamissi
Secrétaire général

Reconnaissance de la Croix-Rouge de Saint-Kitts et Nevis

Lors de son Assemblée du 27 août 1992, le Comité international de la Croix-Rouge a prononcé la reconnaissance de la Croix-Rouge de Saint-Kitts et Nevis (Petites Antilles).

Cette reconnaissance, qui a pris effet le jour même, porte à **152** le nombre des Sociétés nationales membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.